



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Aménagement en deux fois deux voies de la RN 124

Question écrite n° 1442

### Texte de la question

M. Jean-René Cazeneuve attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les travaux d'aménagement de la route nationale 124. La RN 124 reliant notamment Toulouse à Auch constitue le cordon ombilical du département en traversant l'ensemble de ce territoire. Cependant, une partie du tronçon entre Toulouse et Auch, soit vingt kilomètres sur soixante-quinze, comporte une route deux fois une voie, faisant de Auch une des rares préfectures en France à ne pas être reliée intégralement au réseau routier par une route nationale à deux fois deux voies ou une autoroute. Afin de désenclaver cette partie du territoire et de gagner en sécurité, rapidité et fiabilité dans les déplacements, l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 124 entre Auch et Toulouse « constitue la priorité » du contrat plan État-Région Midi-Pyrénées 2015-2020. La première étape des travaux, actuellement en cours de réalisation depuis 2016, permettra le contournement, d'ici trois ans, de la commune de Gimont par l'aménagement d'une route à deux fois deux voies sur près de 10 kilomètres. La seconde étape des travaux, actuellement à l'étude, consiste en l'aménagement entre Auch et L'Isle-Jourdain de 10,5 kilomètres de route à deux fois deux voies. Afin de combler les retards accumulés, il s'agit d'accélérer ces projets en débloquent rapidement les sommes restantes correspondantes à l'achèvement des opérations du programme de développement et de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) déjà décidées entre l'État, la région et les départements. Ces évolutions très attendues par les habitants du Gers constituent une nécessité absolue pour l'économie du département et s'inscrivent pleinement dans la volonté présidentielle de réorienter les budgets dédiés à la mobilité vers les transports de la vie quotidienne. Aussi, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin de faire progresser significativement la réalisation de ces travaux d'aménagement.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif à l'aménagement de la route nationale RN 124 entre Toulouse et Auch, axe est-ouest structurant pour le département. Deux opérations restent à réaliser pour le finaliser : la déviation de Gimont et l'aménagement de la section entre Gimont et L'Isle-Jourdain. S'agissant de la déviation de Gimont, les premiers travaux ont démarré en 2016. Cet investissement de près de 100 M€ est financé à la fois sur le programme de modernisation des itinéraires routiers 2009-2014 et sur l'actuel contrat de plan État-région (CPER). Les crédits inscrits pour permettre l'achèvement de cette opération s'élèvent à près de 85 M€ dont 38 M€ en crédits État. Les travaux de terrassement pourraient ainsi être engagés à partir de 2018. Dans cette hypothèse, la mise en service de cette déviation est prévue en 2021. S'agissant de la section entre Gimont et L'Isle-Jourdain, qui aura le statut de route express, une enveloppe de près de 80 M€ est inscrite au CPER 2015-2020 de la région Occitanie, dont plus de 35 M€ en crédits État. Elle doit permettre de financer intégralement la réalisation à 2x2 voies de cette opération. Les études de conception détaillée de cet aménagement se poursuivent, ainsi que les diverses procédures préalables à l'engagement des travaux. Il est prévu d'engager les travaux de cette section à la suite de ceux actuellement en cours sur la déviation de Gimont, à l'horizon 2021. C'est donc un total de 180 M€ qui aura été investi par l'État sur la RN 124, qui permettra bien d'achever la mise

à 2x2 voies en continu entre Toulouse et Auch. Cet investissement conséquent, dans un contexte budgétaire contraint, témoigne de l'attachement de l'État au développement de ce territoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-René Cazeneuve](#)

**Circonscription :** Gers (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1442

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 septembre 2017](#), page 4557

**Réponse publiée au JO le :** [9 janvier 2018](#), page 214